



D'ores et déjà, nous pouvons l'affirmer, cette année le père Noël ne passera pas chez les policiers municipaux

Faisant suite aux revendications formulées par l'intersyndicale, les représentants du gouvernement et de l'AMF, nous ont reçus le 7 octobre dernier.

Voici donc leurs réponses

1. Concernant la revalorisation des agents de la catégorie C : **Néant** le sujet reste visiblement tabou ;
2. Concernant la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité : **Néant**, nos édiles nationaux et locaux semblent volontairement ignorer les diverses agressions dont nous sommes quotidiennement victimes ;
3. Concernant l'attribution obligatoire de l'ISF au taux maximum et sa prise en compte dans le calcul de la retraite : **Dangereux**, ils nous proposent la suppression de l'ISF et de l'IAT pour ensuite fusionner ces deux primes sous le terme « prime de sujétion et de mission » bien entendu, non indexées sur le salaire :
 - La « nouveauté » un taux de 1 à 8 pour le versant sujétion avec attribution minimum du taux de 1 ;
 - Une attribution de 0 à 8 pour le versant mission ;
 - L'ensemble étant bien sûr librement calculé par nos employeurs en fonction des missions réellement effectuées par chaque agent...

**Voilà donc l'AMF et le gouvernement main dans la main pour créer
un système d'attribution de primes aléatoires !**

On voit bien que l'individuel est privilégié sur le collectif, c'est une attribution à la tête du « client », qui de plus, offre la possibilité à nos employeurs de faire des économies budgétaires sur le dos des policiers municipaux en remettant en cause le régime indemnitaire existant.

Nous nous opposons fermement à ces propositions inacceptables qui ont pour résultat de perpétuer les inégalités de traitement des policiers municipaux plutôt que de mettre en œuvre une réelle reconnaissance de la profession.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter des avancées sociales obtenues par nos collègues de la police d'Etat qui dans un contexte de réduction drastique de leurs effectifs ont obtenu :

1. le passage en catégorie B des brigadiers et des majors ;
2. une augmentation de 2% de la prime police passant de 24-26 %.

Ensemble, agissons pour que les policiers municipaux puissent obtenir eux aussi un certain nombre d'avancées sociales.

Voilà donc, chers collègues, comment est traité « le troisième pilier des forces de sécurité publique ! » (Cf. propos du Président de la République)